

BREF' CSE



31 Mai 2022

A RETENIR

Le SNU est intervenu **sur la situation des agents CEJ** : lourdeurs administratives, gestion des absences, pression sur le remplissage des portefeuilles, des ateliers.

Et sur la situation actuelle des agents GDD/CRI : volume de dossiers à traiter, sous-effectifs, situation de certaines agences (exemple : l'agence de Toul et la mutualisation avec d'autres sites)

Ainsi que sur l'expérimentation et le déploiement du Pack de remobilisation et sur l'actualité récente CDD/CDI quant à l'avenir des diffusions de poste sur la BDE.

Les élu.es SNU ont présenté un projet de Fête de fin d'année pour Tous les agents du Grand Est, gratuite et répartie sur 5 implantations du Grand Est



ASC : Activités sociales du CSE

X Proposée par **les élus SNU** en commission ASC, **Seuls les élus SNU** et Cftc au CSE ont voté **Pour l'organisation d'une Fête de fin d'année gratuite pour tous les agents Pôle emploi**, les autres syndicats (**élus CFDT, FO, CGC,..**) **s'y sont opposés !**



Quoi !? Une fête de fin d'année !?
Gratuite !? Pour Tous ? De la convivialité à Pôle emploi !? Ça va pas, non !? Et pourquoi pas la paix dans le monde tant qu'on y est ?




Alors qu'un projet global permettait financièrement d'organiser une **Fête de fin d'année du CSE (la 1^{ère} fête pour les agents depuis des années)** dans 5 points d'implantation pouvant réunir jusqu'à 2 900 personnes en Champagne Ardenne, Lorraine et Alsace, et pour un coût largement inférieur à un voyage (Budget estimé à 45 000 euros /1500 personnes). ***N'est-ce pourtant pas l'objet même d'un CSE que de créer ce type de regroupements conviviaux ? N'est-ce pas la fonction même des élus CSE que d'œuvrer pour leurs collègues ? A vous de juger...***

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin » Lao Tseu

- Voyage au Vietnam (mars 2023) : les 120 participants ont été désignés par la commission ASC
- Sorties annulées pour manque d'inscriptions : Week-end à Lyon
- Sortie modifiée du fait du nombre d'inscrits : Terralitude – le parc ne pourra pas être privatisé pour les agents PE
- Sortie à **POKEYLAND** (18 Septembre 22) : Devis établi pour 400 personnes : 18 800 Euros - **Approuvé**
- Sortie à **Pierre Percée** (17 Septembre 22) : Devis établi pour 150 personnes : 7 700 euros – **Approuvé**



Réaménagement des ZLA de Nancy Majorelle et de Mulhouse Porte de Bâle : Dossiers approuvés !  Des dossiers de réaménagements de St LOUIS et de Strasbourg HautePierre seront soumis à avis des représentants du personnel en Juin.

Les projets **ADD** (Agence De Demain) de **Saint-Dié** et de **Thionville Manom** ont été majoritairement approuvés par les élus CSE (Abstention du SNU, comme sur tous les projets ADD).

Réaménagement toujours, ... La DT54/55 crée un espace de co-working en s'attribuant une partie de la seule grande salle de réunion de la DR et du site de Nancy Rond-Point et agrandit la taille du bureau de la Directrice Territoriale. La Direction refuse de prendre l'avis des représentants du personnel considérant que ce n'est qu'un simple aménagement. Pourtant la salle appartient à la DR (qui n'a pas été intégrée au projet), cela réduit les capacités d'accueil de la salle de réunion, et enfin cet « ajustement » instaure le principe de bureaux non attribués pour les agents avec leur accord. Ce n'est donc pas un simple ajustement mais bien une modification de l'organisation du travail.

ADD, ajustement, travaux d'aménagement ou de réaménagement.... La frontière dans la pratique entre ces différentes appellations est parfois aussi mince qu'une cloison en agence...

TELETRAVAIL A la demande **du SNU**, la Direction a fait un point sur la campagne Télétravail

A retenir : Les agents ayant fait acte de candidature lors de la dernière campagne au télétravail ou travail de proximité peuvent demander une augmentation de leur quotité de télétravail pour le second semestre. Ils **ont jusqu'au 3 juin pour demander un accroissement de leur nombre de jours de travail à distance**. Ceux qui n'avaient rien demandé lors de la première campagne ne sont pas concernés.

Cette demande d'accroissement soumise aux nécessités de service se fait **via un formulaire dédié dans SIRHUS. Validation entre le 7 et le 17 juin** et effectif à compter du 1er juillet.

927 personnes sont concernées par la campagne d'accroissement. Pour info : 3 217 personnes sont en télétravail en Grand-Est.

Indemnité forfaitaire : le SNU a demandé si une augmentation du forfait était prévue du fait de l'augmentation du prix de l'énergie : la Direction s'est retranchée derrière les décisions du DG : Rien de prévu pour le moment !

Réduction de conso d'énergie

Circulaire CASTEX concernant l'application de mesures de réduction de consommation énergétique

Cette circulaire s'applique à tous les services de l'Etat et à ses opérateurs privés.

Les règles : **Chauffage** : **Une consigne de chauffe à 19°C...**

La température devra :

- Etre abaissée d'au moins 2°C en cas d'inoccupation quotidienne nocturne
- Etre fixée au maximum à 16°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou > à 24h et inférieure à 48h
- Etre fixée au maximum à 8°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48h

Climatisation : **elle ne pourra pas être en deça de 26°C**

Tous les sites ne sont pas équipés de climatisation et/ou de chauffage programmable. Qu'en sera-t-il de l'application concrète de cette circulaire ? L'avenir nous le dira mais commencez à prévoir des pulls...

CANICULE

La période s'y prêtant, le **CSE** s'est penché sur la situation des climatisations en Grand Est. Des pannes ont ainsi été identifiées sur plusieurs sites en attente de réparation : Charleville-Montjoly, Vandoeuvre les Nancy, Nancy Cristallerie, Commercy, Bar le Duc, Forbach ville-haute

Pour les sites sans climatisation :

- Châlons en Champagne (site avec système de rafraîchissement d'air) : mise en place de 3 climats mobiles
- Toul : mise en place de 10 rafraîchisseurs d'air.
- Forbach Schuman : mise en place de 2 climats mobiles et 2 rafraîchisseurs.
- Hagondange : site non climatisé mais possédant un système de rafraîchissement d'air.
- Mise en place complémentaire de 4 climats mobile et 10 rafraîchisseurs.
- Epinal Dutac : mise en place de 8 climats mobiles et 9 rafraîchisseurs.
- Gérardmer : mise en place de 7 climats mobiles et 4 rafraîchisseurs.
- Remiremont : mise en place de 2 climats mobiles et 10 rafraîchisseurs.
- Strasbourg Seyboth : mise en place de 4 climats mobiles à l'étage non climatisé.
- Haguenau : mise en place de 5 climats mobiles pour les parties du site non climatisées.

Port du bermuda ou du pantacourt pour les hommes ?

La Direction refuse de généraliser le port de « ces vêtements » et renvoie les élu.es vers les textes qui parlent de « tenue correcte exigée », d'enlever la cravate et de tomber la veste... *No comment ... La modernisation de notre service public n'est pas encore pour demain... L'interprétation de cette notion va encore générer des tensions et une inégalité de traitement entre sites voire entre régions car il serait bon de savoir si en Corse, en Paca ou dans les DOM, une telle notion est appliquée...*

Le SNU a demandé à ce que les agent.es qui travaillent sur des sites non climatisés ou mal équipés, puissent bénéficier de **télétravail exceptionnel** : **La Direction refuse** en avançant la nécessité de service et l'aménagement possible des horaires...

Mise en œuvre du CEJ

La Direction, suite à l'interpellation de toutes les Organisations syndicales, dont **le SNU**, a rappelé le process aux membres du CSE (qui le connaissent pourtant... !) sans aborder les difficultés rencontrées. En effet,

- Les difficultés à remplir les portefeuilles,
- La pression sur les chiffres et les résultats,
- La charge administrative très importante pour les conseillers,
- Les difficultés à occuper les jeunes 15h à 20 h par semaine,
- Les problèmes que rencontrent les conseillers souhaitent quitter ces portefeuilles mais pour lesquels on ne trouve pas de remplaçants,
- La gestion des portefeuilles CEJ en cas d'absence par d'autres conseillers non CEJ dont la charge de travail ne fait qu'augmenter,
- Les difficultés à prescrire de la délégation de PPAE en plus des CEJ et qui nous mettent en concurrence avec les Missions locales.

Ne sont, pour la Direction, plus les sujets du moment, car les choses « se sont améliorées »...



CDD/CDI

La **DG** annonce qu'à la suite de la décision du conseil d'Etat les 592 "concernés" par le non-respect du délai de carence **et encore en poste actuellement** seront reçus dès la semaine prochaine par les DRAPS et se verront proposer un CDI sur place ou sur autre site si les 2 parties sont d'accord, pour le 1er juillet.

Les concernés sont ceux en poste au 30 avril qui n'ont pas eu de délai de carence ou qui ont eu un délai de carence insuffisant ; **Pour les autres CDD et notamment ceux déjà sortis, la DG attendra une éventuelle action prudhomme individuelle de leur part.**

« Les plafonds d'emploi n'ayant pas bougé ces recrutements seront des anticipations et chaque établissement devra revenir au plus vite à son plafond d'emploi ! Cela implique des blocages prévisibles des BDE en région et donc des mutations **mais aussi une quasi impossibilité pour les CDD de remplacement d'être Cdésés** ».



Un souci ? Une question ? Une difficulté ? Un mail sur la boîte syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr et n'oubliez pas notre permanence tous les mardis !